



ROCK UP C Nu est un panneau isolant nu en laine de roche, dont la particularité est de présenter une **face supérieure surdensifiée** (à partir de l'épaisseur 70 mm). Cette face est repérable par un marquage permettant son orientation.



AVANTAGES

- Utilisable en zones techniques et toitures-terrasses végétalisées et photovoltaïques
- La partie surdensifiée des panneaux permet de :
 - faciliter l'exécution des joints de recouvrement des revêtements d'étanchéités
 - d'améliorer la résistance aux passages répétés
- Évite l'utilisation d'un voile d'indépendance
- Performances thermique et acoustique
- Réaction au feu : Euroclasse A1 (incombustible)
- Stabilité dimensionnelle
- Imputrescibilité

DIMENSIONS

- L. 1200 mm x l. 1000 mm
- L. 1200 mm x l. 600 mm

DOMAINE D'APPLICATION

ROCK UP C Nu est un panneau isolant non porteur support direct des revêtements d'étanchéité pour toitures plates et inclinées conforme au DTU 43.1 :

- des terrasses inaccessibles*, y compris les chemins de circulation,
- des terrasses techniques et zones techniques**, en excluant les chemins de nacelles.
- des toitures-terrasses végétalisées (TTV) conformes aux Règles professionnelles TTV de la CSFE***.
- des toitures-terrasses photovoltaïques

* Les toitures inaccessibles sont des terrasses dont la circulation est réduite à leur entretien.

** Les toitures techniques et zones techniques sont des toitures dont la circulation est due à la présence d'appareils ou d'installations nécessitant des interventions fréquentes.

*** Emploi visé en toitures-terrasses végétalisées extensives, ou semi extensives, avec revêtement d'étanchéité « 14 » et anti-racine, visant cet emploi dans l'AT ou DTA particulier du revêtement.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES

Caractéristiques pondérales	Valeurs de ROCK UP C Nu	
	monodensité	double densité
Épaisseurs (mm)	50 à 60	70 à 160
Masse volumique face supérieure (ép. ≈ 15 mm) (kg/m ³)	-	230 (en moyenne)
Masse volumique globale (kg/m ³)	175 (en moyenne)	165 (en moyenne)
Classe de compressibilité (UEATc)	Classe C	
Contrainte de compression à 10%	≥ 70 kPa	

RÉSISTANCE THERMIQUE *

- Certificat ACERMI n° 03/015/285 pour les épaisseurs de 50 à 60 mm (monodensité)
- Certificat ACERMI n° 02/015/045 pour les épaisseurs de 70 à 140 mm (double densité)

Épaisseurs (mm)	50	60	70	80	90	100	110	120	130	135	140
R (m².K/W)	1,15	1,40	1,75	2,05	2,30	2,55	2,80	3,05	3,30	3,45	3,55

*Données en vigueur disponibles sur les sites www.acermi.com et www.rockwool.fr.
Quantité minimum : se référer au tarif en vigueur.
Est encadrée en noir la valeur Garde-Fou correspondant au minimum réglementaire de la RT 2005.

STABILITÉ DIMENSIONNELLE

- Coefficient de dilatation thermique linéaire : $2 \times 10^{-6} \cdot \text{C}^{-1}$.
- Déformation résiduelle à 20 °C : négligeable.
- Variation dimensionnelle en ambiance à 20 °C entre 65 et 80 % HR :
 - sens longitudinal < 1 mm/m
 - sens transversal < 1 mm/m
- Faible sensibilité aux variations de température et d'hygrométrie.
- Gonflement à l'humidité $\leq 5\%$ (moyenne 2 %).
- Absorption d'eau en immersion complète 11 à 12% à 20 °C après 7 jours et saturation. Retour au poids initial en 48 h.

MISE ŒUVRE

TOITURES INACCESSIBLES

Élément porteur	Pente (%)	Revêtements sous DTA*			
		Protection lourde meuble		Autoprotection	
		Asphalte	Revêtement collé à l'EAC ou en indépendance	Revêtement collé à l'EAC	Revêtement fixé mécaniquement ⁽³⁾
Maçonnerie ⁽¹⁾	0 à 5	Selon DTA du revêtement ou ⁽⁴⁾	Classe FIT « I4 »	Classe FIT « I4 » en système monocouche « I4 » en système bicouche	L3 et selon DTA* du revêtement
	> 5				
Béton cellulaire autoclavé ⁽²⁾	1 à 5		Classe FIT « I4 »		
	> 5				

L3 : Résistance au poinçonnement statique (Cahier du CSTB 2358). Classe FIT « I » : Résistance au poinçonnement (NF P 84-352) du revêtement d'étanchéité (DTA* particuliers).

(1) Selon normes NF P 84-204 et NF P 84-205 (DTU 43.1 et DTU 43.2) et DTA*

(2) Selon Cahier du CSTB 2192 d'octobre 1987 et DTA*

(3) Avec des attelages de fixation Solide au Pas

(4) Revêtement en Asphalte de type 5 +15 (AP1+AS1), pente $\leq 3\%$, conforme à la norme NF P 84-204-1-1 (DTU 43.1)

*DTA : Document Technique d'Application ou Avis Technique particulier

Les cases vides correspondent à des exclusions d'emploi.

CHEMINS DE CIRCULATION

Élément porteur	Pente (%)	Revêtement sous DTA*			
		Protection lourde meuble		Autoprotection	
		Asphalte	Revêtement collé à l'EAC ou en indépendance	Revêtement collé à l'EAC	Revêtement fixé mécaniquement (3)
Maçonnerie (1)	0 à 5	Selon DTA du revêtement ou (4)	Classe FIT « I4 »	Classe FIT « I4 » en système monocouche ou bicouche	L4 et selon DTA* du revêtement
	> 5				
Béton cellulaire autoclavé (2)	1 à 5	Classe FIT « I4 »	Classe FIT « I4 »		
	> 5				

TERRASSES TECHNIQUES

Élément porteur	Pente (%)	Revêtements sous DTA*			
		Protection lourde meuble		Autoprotection	
		Asphalte	Revêtement collé à l'EAC ou en indépendance	Revêtement collé à l'EAC	Revêtement fixé mécaniquement (3)
Maçonnerie (1)	0 à 5	Selon DTA du revêtement ou (4)	Classe FIT « I4 »	Classe FIT « I4 » en système monocouche ou bicouche	L4 et selon DTA* du revêtement
	> 5				
Béton cellulaire autoclavé (2)	1 à 5	Classe FIT « I4 »	Classe FIT « I4 »		
	> 5				

L4 : Résistance au poinçonnement statique (Cahier du CSTB 2358). Classe FIT « I1 » : Résistance au poinçonnement (NF P 84-352) du revêtement d'étanchéité (DTA* particuliers).

(1) Selon normes NF P 84-204 et NF P 84-205 (DTU 43.1 et DTU 43.2) et DTA*

(2) Selon Cahier du CSTB 2192 d'octobre 1987 et DTA*

(3) Avec des attelages de fixation Solide au Pas

(4) Revêtement en Asphalte de type 5 + 15 (AP1+AS1), pente ≤ 3 %, conforme à la norme NF P 84-204-1-1 (DTU 43.1)

Les cases vides correspondent à des exclusions d'emploi.

TOITURES-TERRASSES VÉGÉTALISÉES EXTENSIVES OU SEMI-EXTENSIVES

Élément porteur	Pente (%) (2)	Revêtements anti racine pour terrasse jardin sous DTA*	
		Revêtement indépendant (1)	Revêtement adhérent
Maçonnerie (1)	0 à 20	Classe FIT « I5 »	Classe FIT « I5 »
Béton cellulaire autoclavé (2)	1 à 20		

Classe FIT : Résistance au poinçonnement (NF P 84 - 352) du revêtement d'étanchéité (Avis Techniques particuliers).

(1) Selon la norme NF P 84 - 204 - 1-1 (DTU 43.1) et Avis Techniques

(2) Selon Cahier du CSTB 2192 d'octobre 1987 et Avis Techniques

(3) Avec poids de substrat à l'état sec > 68 kg/m²

(4) Selon Règles professionnelles TTV de la CSFE

*DTA : Document Technique d'Application ou Avis Technique particulier.

ÉTANCHÉITÉ

(cf. Document Technique d'Application)

■ ROCK UP C Nu peut être employé dans les complexes d'étanchéité suivants :

- En indépendance sous protection lourde rapportée (pente jusqu'à 5% et limitée à une dépression maximale de vent de 3927 Pa) :
 - en lit unique, les panneaux sont mis en œuvre en pose libre
 - en lits multiples, les panneaux doivent obligatoirement être collés à l'EAC (à raison de 1,2 kg/m² minimum) au support et entre panneaux.

La pose libre est exclue en cas de double lit d'isolants.

- Autoprotégé (pente jusqu'à 100 %), via un revêtement d'étanchéité fixé mécaniquement au support.
- Autres complexes, consulter le DTA.*

L'épaisseur totale ne devra pas excéder 260 mm.

■ Cas particulier des versants courbes.

Les dimensions des panneaux sont celles définies dans le DTU 43.2, en fonction du rayon R de courbure de la toiture :

- pour les panneaux collés à l'EAC, $L \leq \sqrt{R/100}$
- pour les revêtements d'étanchéité fixés mécaniquement, $L \leq \sqrt{R/50}$

■ Les panneaux de ROCK UP C Nu doivent être disposés en quinconce, face marquée au-dessus (pour les panneaux double densité).

■ Les pentes et conditions d'emploi des revêtements d'étanchéité non traditionnels sont définies dans leurs DTA* particuliers.

*DTA: Document Technique d'Application ou Avis Technique particulier

TEXTES DE RÉFÉRENCE

■ Décret n° 2006-592 du 24 mai 2006 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions - J.O. du 25 mai 2006.

Arrêté du 24 mai 2006 relatif aux caractéristiques thermiques des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles des bâtiments - J.O. du 25 mai 2006.

■ Décret n° 2007-363 du 19 mars 2007 relatif aux études de faisabilité des approvisionnements en énergie, aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants et à l'affichage du diagnostic de performance énergétique - J.O. du 21 mars 2007.

Arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants - J.O. du 17 mai 2007.

■ DTA* CSTB n° 5/05-1803.

■ DTU 20.12, 43.1, 43.2 et 43.5.

■ DTA* particuliers des revêtements d'étanchéité.

ASSURANCES

Police d'assurance de Responsabilité Civile décennale des fabricants, importateurs et assimilés de matériaux de construction, ayant pour objet de garantir la société Rockwool France S.A.S. en application des dispositions prévues par la loi du 4 janvier 1978 et à l'article 1792-4 du Code Civil, à l'exclusion de toute garantie des applicateurs.

Aucune référence au nom et à la marque de ce produit ne peut être faite dans des avis techniques ou documents techniques sans l'accord écrit de Rockwool France.

Document non contractuel fourni à titre indicatif – Schémas et informations susceptibles d'être modifiés par Rockwool à tout moment et sans préavis.